



LAFORÊT Maurepas AAZ GI  
SAS au capital de 1.000 € - RCS Versailles 827780313  
Siège social : 24 Allée du Bourbonnais 78310 MAUREPAS  
Tél : 01.85.83.05.05 - E-mail : maurepas@laforet.com

## Ventes – Barème à compter du 01 Janvier 2019

### Honoraires de transaction (Hors cas particulier\*- Voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
De 0 à 175.000€	7.500€	9.000€
De 175.001 à 200.000€	8.333€	10.000€
De 200.001 à 225.000€	9.166€	11.000€
De 225.001 à 250.000€	10.000€	12.000€
De 250.001 à 275.000€	10.833€	13.000€
De 275.001 à 300.000€	11.666€	14.000€
> 300.000€		5 %

Parking-Box : 3.000 € TTC.

Terrain : 10%

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

Rédaction d'un Pré-état daté : 250 €.

### \*Cas particulier ➔ Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

### ➔ Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat :

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

N° TVA intra-communautaire : FR13827780313 – Titre(s) professionnel(s) : Agent immobilier – Carte(s) professionnelle(s) n° CPI 780012017000018328 délivrée par la CCI de Ile de France Cergy Pontoise 95000, 35 Boulevard du Port – Activités : Transaction et Gestion - Garantie financière Transaction et Gestion (\*) : SEGAP, 11 rue de Grenelle 75007 Paris. (Mention à précise : NE DOIT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRÉSENTATIFS DE SA REMUNERATION) - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante. (\*) cf votre carte professionnelle.



## Locations – Barème à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 2023

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 :

	Charge bailleur	Charge locataire
<b>Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail</b>	10 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable	10 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable
<b>État des lieux d'entrée</b>	3 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable	3 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable
<b>Entremise et négociation</b>	200 € TTC	X

Honoraires pour les autres types de baux :

	Charge bailleur	Charge locataire
<b>Bail d'habitation (hors résidence principale)</b>	10 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable	10 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable
<b>Bail professionnel</b>	25% HT du loyer annuel, soit 30% TTC Frais de renouvellement du bail : 1500 €	25% HT du loyer annuel, soit 30% TTC Frais de renouvellement du bail : 1500 €
<b>Bail commercial</b>	25% HT du loyer annuel, soit 30% TTC Frais de renouvellement du bail : 1500 €	25% HT du loyer annuel, soit 30% TTC Frais de renouvellement du bail : 1500 €
<b>Bail stationnement (parking, garage...)</b>	1 mois de loyer Hors Charge TTC	1 mois de loyer Hors Charge TTC
<b>Autre :</b>		

Honoraires d'état des lieux de sortie :

	Charge bailleur	Charge locataire
<b>Etat des lieux de sortie bail nu</b>	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 300 € TTC	X
<b>Etat des lieux de sortie bail meublé</b>	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 300 € TTC	X
<b>Etat des lieux de sortie bail commercial ou professionnel</b>	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 300 € TTC	X
<b>Etat des lieux de sortie stationnement</b>	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 300 € TTC	X
<b>Etat des lieux via commissaire de justice</b>	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire

Autres prestations :

**État des risques et pollution (ERP) :** 25 € à la charge du bailleur